

Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le jeudi 25 mai 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Noé BINRTOANE, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI (représentée par Zineb ZOUAOUI), Isabelle MASSARD (représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI (représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC (représentée par Sylvie MOREL), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Yasmina ATTAF), Elsa FAUCILLON (représentée par Roger DUGUE), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Christian DESCHENES, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2023

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la convention attributive de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville entre le Préfet des Hauts-de-Seine et la Ville de Gennevilliers,

Considérant qu'un nombre d'actions d'intérêt communal sont portées par des associations,

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer à ces associations des subventions dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville au titre de l'année 2023,

DELIBERE

Article 1 : Décide l'attribution de subventions, dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville au titre de l'année 2023, aux associations suivantes :

- Association « BONDY BLOG » au titre du projet « Résidence d'éducation aux médias », pour un montant de 6 000€ (six mille euros)
- Association « MAISON DE LA SOLIDARITÉ » au titre du projet « Projet d'alimentation solidaire », pour un montant de 11 000€ (onze mille euros)

- Association « Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) » au titre du projet « Projet de concertation aux Agnettes NPNRU », pour un montant de 8 000€ (huit mille euros)

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire
Patrice LECLERC

le 5/06/23
Affiché le 5/06/23
Exécutoire le 5/06/23



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a surname, written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 2 juin 2023